



AVIS DE COURSE HABITABLES 2013-2016

COUPE DU CLUB

Grade : 5C

Samedi 1 et Dimanche 2 octobre 2016

Société des Régates d'Antibes

ATTENTION, LIMITATION DU NOMBRE DE PLACES, VOIR ARTICLE 9

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles définies dans *Les Règles de courses à la Voile*.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de la publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1. Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conceptions norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles)

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 3.1.2 A tous les bateaux du système à handicap Osiris – Multi 2000 à bras repliable < à 10m
Les bateaux OSIRIS seront répartis selon les classes suivantes :

SR Antibes 2016 version 2		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière régata
Classes Osiris	B,C,D,E,F,G	R et L
1	Croiseurs 28 et + Régates 26 et +	
2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
3	14 à 20.4	
4	0 à 13.9	

3.2 Les bateaux admissibles doivent :

- adresser leur bulletin de pré-inscription par courrier postal au siège de la S.R.A. « Commission régata », ou courrier électronique contact@sr-antibes.fr ou remplir le formulaire de préinscription sur le site www.sr-antibes.fr et ce au plus tard le 30 septembre 2016

- s'inscrire le vendredi 30 septembre 2016 de 16 h 00 à 19 h 00 au siège de la Commission Régata, bâtiment Libeccio, Quai Nord du Port Vauban – 06600 ANTIBES - Tél.04.93.65.80.00.

3.3 Les concurrents (chaque membre d'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile de compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre d'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

- le certificat de jauge ou de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 €

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Jusqu'à 8,99 m : 40 €
De 9.00 m à 10,99 m : 50 €
11.00 m et plus : 60 + 10 € par équipier supplémentaire au-delà de 6 équipiers
Ces droits comprennent : La gratuité du port de St Raphaël ou Port Fréjus pour une nuit
Le buffet le dimanche soir à Antibes

5. PROGRAMME

Briefing Skipper à 8h45 devant le club

5.3 Jours de course pour toutes classes :

Samedi 1 octobre : 1^{er}. signal d'avertissement 10h00 en baie de la Salis
Dimanche 2 octobre : 1^{er}. signal d'avertissement 10h00 en baie de St. Raphaël

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier : Antibes- St Raphaël le samedi et retour le dimanche

8. CLASSEMENT

8.1 Une course devra être validée pour valider l'épreuve

8.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système Temps sur Distance avec CVL pour les bateaux Osiris, Temps sur Temps pour les Multi 2000

9. PLACES AUX PORTS

Le nombre de places aux ports de St. Raphaël et Port Fréjus est limité à **50 PLACES**. Elles seront attribuées lors de la confirmation des inscriptions.

Une inscription est confirmée lorsque le paiement a été enregistré : paiement en ligne ou chèque déposé ou envoyé au bureau des régates.

En cas de dépassement du nombre d'inscrit, une sélection sera faite en fonction de la date de préinscription et de la taille du bateau

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soit pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. RESULTATS ET PRIX

Le dimanche 2 octobre à 19h au siège de la S.R.A.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel ou corporel

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le **04.93.65.80.00**